

INSCRIPTION AU FOYER DU COLLÈGE FRÉDÉRIC MISTRAL 2021/2022

Qu'est ce que le Foyer du collège ?

Une association (loi 1901) qui permet aux élèves du collège de :

- disposer d'équipement (pause méridienne /midi) : ping-pong
- participer aux ateliers et aux clubs suivants
 - ✓ Club Échecs (apprentissage, participation à des tournois etc.)
 - ✓ Ateliers Chorale
 - ✓ Initiation aux gestes de premiers secours

Le foyer contribue au financement des sorties pédagogiques et des voyages scolaires.

Le foyer participe à l'achat de fournitures et de matériel pour les clubs et ateliers.

Le foyer participe au paiement des intervenants extérieurs...

.... Et toute activité proposée par les élèves ou parents si elle est réalisable !

Rappel : Les personnels qui animent le foyer sont bénévoles.

Le foyer participe à l'achat de matériel mis à disposition de l'ensemble des élèves du collège.

(Achats nécessaires dans certaines disciplines en complément des subventions du conseil départemental.)

Adhérer au foyer c'est contribuer à la vie scolaire des élèves, c'est favoriser l'organisation d'ateliers, de clubs et de projets à caractère culturel ou sportif !

Les membres du Foyer du collège Frédéric Mistral de Pérols

.....

Partie à découper et à joindre au dossier d'inscription :

NOM

PRENOM.....

En septembre 2021, mon enfant rentre en classe de : 6^e ou 5^e ou 4^e ou 3^e
(entourez la bonne réponse)

J'inscris mon enfant au foyer et je règle la somme de 10€ ☐ ou de 15€ (fratrie) ☐

Chèque à l'ordre du « Foyer du collège F. Mistral de Pérols »

Nom de la banque : numéro du chèque

Paiement en espèces ☐ remis dans une enveloppe agrafée à ce coupon d'inscription.

Nom(s) et prénom(s) du ou des autres enfants scolarisés au collège :

..... En classe de 6^e ou 5^e ou 4^e ou 3^e (entourez la bonne réponse)

..... En classe de 6^e ou 5^e ou 4^e ou 3^e (entourez la bonne réponse)